

● (1512)

Je le répète, si les hôtels de la ville et les autres entreprises privées ne sont pas reliés au service téléphonique du gouvernement, pourquoi CP Air devrait-elle bénéficier de cette faveur spéciale? Selon moi, cela place les députés—car c'est surtout à nous que c'est adressé—dans une position embarrassante.

Bien sûr, nous avons l'habitude de voir le CP obtenir n'importe quoi depuis une centaine d'années, mais il faudrait que cette compagnie se contente, comme Air Canada, d'un numéro ordinaire, privé, à sept chiffres. Monsieur l'Orateur, il faudrait examiner la question. Si cette lettre avait été distribuée à toute la Fonction publique, Votre Honneur pourrait dire que cela ne concerne pas la Chambre des communes, mais vu le nombre limité de personnes qui l'ont reçue, c'est avant tout une question intéressant la Chambre et, je le répète, qui nous met dans une situation embarrassante.

Je serais prêt à présenter une motion pour que la question soit renvoyée à un comité et que ces numéros soient éventuellement supprimés pour que CP Air se retrouve sur le même pied que les autres transporteurs aériens. En attendant, je demanderai à Votre Honneur d'établir s'il ne s'agit pas là d'une question de privilège car les députés sont placés dans une situation embarrassante et CP Air les prend pour des cobayes.

M. l'Orateur: A l'ordre. A la suite des inquiétudes dont le député m'a fait part à ce sujet et, bien sûr, de l'avis officiel qu'il m'a donné conformément à l'article 17(2) du Règlement, j'ai pu faire une brève enquête sur la situation et j'ai dû constater que les lignes en question ne relèvent nullement de l'administration parlementaire. J'ai jugé que c'était là ma première responsabilité.

Ce numéro à cinq chiffres correspond bien aux lignes téléphoniques du gouvernement, mais celles-ci ne relèvent pas de nous ni de l'administration de la Chambre des communes. Je vois donc très mal comment le grief du député pourrait donner matière à une question de privilège parlementaire.

Il s'agit toutefois d'une enquête ou d'un grief et, comme nous l'avons vu par le passé, si l'un des deux ministres ayant la responsabilité ou l'autorisation d'accorder ces privilèges, c'est-à-dire le ministre des Communications (M^{me} Sauvé) ou le ministre des Approvisionnements et Services (M. Goyer) doit donner sa réponse, il serait plus prudent d'attendre cette réponse. Je pourrais alors décider si la question concerne les privilèges parlementaires. Comme je l'ai dit, j'en doute fort. Je crois devoir attendre la réponse d'un des ministres avant de rendre une décision finale.

* * *

APPEL AU RÈGLEMENT

M. PAPROSKI—LA TEMPÉRATURE À LA CHAMBRE

M. Paproski: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je sais que l'intensité de la lumière à la Chambre a été réduite d'environ 51 bougies, mais il semble faire encore bien chaud à la Chambre. Votre Honneur et les fonctionnaires de la Chambre pourraient peut-être voir ce qui se passe. On a réussi à atténuer une partie de la lumière éblouissante des projecteurs de télévision, mais il fait encore très chaud à la Chambre. C'est peut-être à cause de certains députés, je l'ignore, mais je pense qu'on devrait faire quelque chose. Nous avons constaté le phénomène lundi dernier et j'espère que Votre Honneur s'en occupera.

Questions au Feuilleton

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'en occuperai volontiers. Nous vérifions les choses de ce genre quotidiennement et nous avons espéré que les modifications apportées pendant le congé de Noël aideraient à faire baisser la température à la Chambre à un niveau plus confortable. Il est plus difficile de contrôler l'intensité de la lumière que la chaleur, du moins en théorie. Nous devrions donc pouvoir faire quelque chose à propos de la température.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 445, 482, 522, 744, 745, 821, 896, 930 et 1033.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

LES DÉPENSES DANS LA CIRCONSCRIPTION DE NEW WESTMINSTER

Question n° 445—**M. Leggatt:**

Depuis 1970, quelle somme le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et les organismes qui en relèvent ont-ils dépensée dans la circonscription de New Westminster, au cours de chaque année financière?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social: Programme de santé et sport amateur—Subventions aux sportifs de classe internationale qui ont besoin d'aide financière pour les voyages, l'entraînement, la subsistance, le matériel, les frais d'entraînement et de réinstallation.

Année	Bénéficiaire	Adresse	(Montants en dollars)
1970-71	Néant		
1971-72	Mahony, William V. Wedlock, David G. Jones, Barbara A. Robertson, Nancy M.	301 Carnarvon Street 1028-8th Avenue 559 E. Columbia Street 334 Richmond Street	\$2,000 \$1,500 \$1,500 \$1,000
1972-73	Phelan, Deborah Wedlock, David G.	141 East Durham 1028-8th Avenue	\$1,800 \$1,800
1973-74	Néant		
1974-75	Mahony, William V. Yakubowick, Joyce	301 Carnarvon Street 814-4th Avenue #208	\$1,000 \$1,800
1975-76	Van Buren, John	324 Holmes Street	\$1,800
1976-77	Van Buren, John Tottenham, Doug	324 Holmes Street 708-2nd Street	\$1,800 \$ 500

Subventions nationales aux projets pilotes en bien-être social—Pour améliorer l'efficacité des services de bien-être social au Canada.

1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77
Néant	\$40,554	\$99,685	\$116,075	\$122,446	\$141,712	\$35,392

Nouveaux Horizons—Pour offrir aux Canadiens retraités la possibilité d'organiser, de diriger et de participer à des activités enrichissantes.